

NOUVELLES DE NESLE

Bulletin d'information de l'association S.P.E. Nesle-la-Reposte

Bye-bye Siemens Gamesa !

Décidément, ça bouge dans l'industrie éolienne.

Depuis que le promoteur Siemens Gamesa s'est invité à Nesle en profitant de la crédulité du maire de l'époque et de l'avidité d'une poignée de propriétaires, nous nous sentions bien faibles face à cette multinationale, fruit du mariage du géant allemand Siemens Energy (90.000 employés) avec le fabricant d'éoliennes espagnol Gamesa.

Mais il apparaît aujourd'hui que notre envahisseur est un colosse aux pieds d'argile.

En effet, depuis plusieurs années Siemens Energy et sa filiale Siemens Gamesa multiplient les plans de licenciements (6900 suppressions de postes en 2019, 7800 en 2021, 2900 en 2022 et encore 1800 en 2023) et les pertes s'accroissent : 150 millions d'euros par mois en septembre 2022 pour Siemens Energy et 377 millions en mai 2022 pour Siemens Gamesa...

A tel point que le nouveau directeur de Siemens Energy, Jochen Eickholt, a pris des mesures radicales pour faire cesser l'hémorragie, d'abord en décidant, en avril 2022, de racheter les 34% de Siemens Gamesa détenus par les espagnols, puis en quittant la bourse de Madrid, en fermant l'usine de pales de Tanger et enfin en négociant la cession de **tout le portefeuille de projets éoliens terrestres** (il ne croit plus à l'avenir de cette filière) au groupe écossais SSE, pour la modique somme de 580 millions d'euros. Des mesures radicales mais encore insuffisantes puisqu'aujourd'hui la dette de Siemens Energy a bondi à 598 millions d'euros et celle de Siemens Gamesa à 884 millions.

Un marasme de l'industrie éolienne qui ne se limite ni à Siemens ni à la France: le numéro un mondial du secteur, le Danois Vestas vient d'annoncer des pertes de plus d'un milliard et demi d'euros en 2022 et la suppression de 3000 postes. En cause, le renchérissement des matières premières et des transports, la concurrence asiatique, la réduction des aides publiques et la saturation du marché européen.



Ces grandes manoeuvres de l'industrie et de la finance nous ramènent à notre village de Nesle, puisque le projet des Champeaux fait partie du "portefeuille" de projets rachetés par SSE. Exit donc Siemens Gamesa, remplacé par Scottish & Southern Energy, premier promoteur d'énergies renouvelables du Royaume-Uni et notre nouvel adversaire.

Mais aucun dépaysement au niveau de nos interlocuteurs puisqu'en même temps que les projets éoliens, SSE a repris une quarantaine d'employés de Siemens Gamesa, dont notre cheffe de projet Laurine Silberman et aussi Delphine Henri, ancienne cheffe de Développement de Siemens Gamesa France devenue "Chief Country" (Cheffe de Pays ?) de SSE.

Une continuité qui nous permettra éventuellement de rappeler à Mme Henri son engagement formel, par courrier du 8 novembre 2019, de limiter la hauteur maximum des éoliennes des Champeaux à 150 mètres en bout de pales.

Hommage à Rénier Mocaut, créateurs de carreaux pour Nesle au temps du bon roi Charles... V

Le gisant d'abbé n'est pas la seule œuvre de la commune qui a été exposée au Louvre, un carrelage découvert autrefois dans l'abbaye s'y est retrouvé aussi lors d'une exposition autour d'un roi qui a vraiment marqué l'histoire de France: Charles V, qui régna de 1364 à 1380. C'est vrai qu'il est exceptionnel ce roi, comme le carreau: le roi car il a joué un rôle politique et artistique majeur (on peut encore visiter sa chambre, dans son donjon de Vincennes, avis aux amateurs de style... « Charles V » !); le carreau car il porte le nom de son auteur.

De douze centimètres de côté, il est décoré de six bandes horizontales alternativement brun-rouge et jaune clair sur lesquelles sont en effet insérées des lettres aux couleurs à chaque fois opposées à celles formant le fond et écrites sous la forme d'onziales, comme on les formaient alors. Le texte dit ainsi: « SIT (c'est-à-dire celui) QUI FIT CE CARREEL (ou carreau) / HA (a) NON (nom) RENI/ER (Renier) FIUS (fils de) LEN/BERT (Lembert) MOCAUT DE CHANTEMEL », aujourd'hui Chantemerle.

Comme on a retrouvé encore d'autres carreaux de Renier Mocaut, fils de Lembert, on sait qu'il travaillait donc vers 1370 à Chantemerle. La briqueterie appartenait sans doute à l'abbaye de cette commune. Des vestiges de celle qui a existé au siècle dernier sont encore visibles à flanc de coteau et à cette époque lointaine, elle faisait aussi des « theiles » ou tuiles, si l'on en croit des documents d'archives citant une commande d'un millier d'entre elles passée en... 1409-1410 !

Les carreaux récupérés dans l'abbaye de Nesle au fil des siècles se retrouvent aujourd'hui dispersés: certains sont encore dans la commune, dans une collection particulière, d'autres dans les collections publiques à Troyes ou encore à Provins (comme celui de Mocaut). Des carreaux de Sieur Renier proviennent aussi de l'ancien château de Périgny-la-Rose, d'Aix-en-Othe, de Troyes et même du château de Beauté, superbe manoir situé autrefois entre Vincennes et Nogent-sur-Marne et lieu de villégiature très apprécié de... Charles V !

Comme le montrent des dessins anciens, les plus beaux carreaux de Nesle comportaient bien souvent des motifs géométriques ou figurés, tel un agneau pascal ou des animaux fantastiques. Ils étaient donc faits avec de la terre rouge ou blanche teintée de rose ou encore jaune clair. Ils datent des XIII^e- XIV^e siècles. Rien de plus local finalement ! Mais quelle chance de connaître l'artisan derrière au moins une de ces pièces ! Cela valait bien son exposition au Louvre !



Etat des lieux des projets éoliens

Les enquêtes publiques, concernant l'implantation de projets éoliens se sont multipliées fin de l'année 2022. Compte tenu du nombre important de projets sur le Sud-Ouest Marnais, 2023 verra aussi beaucoup de sollicitations des habitants pour émettre leurs avis sur les implantations de ces énormes moulins à vent.

Le Grand-Est est la deuxième région de France, derrière les Hauts de France, pour les parcs éoliens, avec une disparité d'aménagement de la région GRAND EST (33 % pour la Marne en tête de la région) et des zones de densification dont le sud-ouest marnais.

Avant ces enquêtes ouvertes aux citoyens, l'Ae, Autorité environnementale ou autorité de l'État compétente en matière d'environnement dans les textes réglementaires, déclinée dans chaque région par les MRAe (Missions Régionales d'Autorité environnementale) émet des avis sur les plans, programmes et projets soumis à évaluation environnementale.

Devant la prolifération des projets, la MRAe du Grand Est reconnaît que la saturation du secteur en éolien est atteinte pour la biodiversité (les couloirs de migration des oiseaux sont affectés dans le secteur), pour le paysage (par un avancement marqué du front d'éoliennes vers les villages), pour les nuisances de voisinage (en particulier sur le bruit), et recommande par ailleurs au Préfet de ne pas autoriser les projet. Mais bien sûr ce n'est qu'une recommandation...

Novembre 2022

Département	En service	Autorisées	Instruites	Total
Marne 51	454	216	331	1001
Aube 10	386	65	185	636
Haute Marne 52	200	64	121	385
Ardennes 08	243	132	77	375
Meuse 55	248	37	71	356
Moselle 57	146	33	63	242
Vosges 88	35	26	17	78
Meurthe et Moselle 54	58	3	16	77
Bas Rhin 67	13	1	0	14
Haut Rhin 68	0	0	0	0
Région GrandEst	1783	577	881	3164

Les commissaires enquêteurs, après rencontre et avis des habitants, émettent de plus en plus d'avis défavorables avec des arguments solides, mais là aussi ce ne sont que des avis donnés au Préfet....

Énergie produite et production de CO₂

Les porteurs de projet ne soulignent pas l'intermittence des éoliennes (elles ne produisent de l'électricité que 25% du temps, au mieux), et se basent sur une énergie installée et non une énergie produite. Les chiffres portent à confusion et ne reflètent pas la réalité.

En France, avec 8% d'énergie produite pour 9000 machines en 2021, la production éolienne n'est pas l'énergie vertueuse annoncée et nécessite des énergies de substitution comme le gaz, le charbon et le nucléaire.

De plus, La production de CO₂ ne tient compte ni de la recherche de minerais pour concevoir les éoliennes, ni leurs transports, ni leurs démantèlements, ni leurs recyclages (avec des pales non recyclables).

Les milieux naturels et la biodiversité

Il y a 8 ans déjà, en 2015, le Conseil mondial pour la Nature présentait les éoliennes comme des pièges géants pour les rapaces, comme elles le sont pour d'autres raisons pour les hirondelles et les chauves-souris. Ce seront bientôt presque toutes les espèces de rapaces qui seront menacées de disparaître à cause des éoliennes.

Concernant les couloirs de migration, la mortalité est un peu réduite par la mise en place de bridage dynamique (arrêt programmé des éoliennes pour protéger certaines espèces).

Mais dernièrement l'Etat cherche à débrider pour augmenter la production électrique des éoliennes. Alors préconiser de telles protections de la biodiversité n'a pas de sens puisque l'Etat peut changer la donne. Encore une contradiction éolienne...

Éoliennes et Santé publique

A l'heure actuelle, la majorité des bridages est mise en place pour limiter les nuisances acoustiques et préserver la santé du voisinage. Mais pas de problèmes dénoncés pour les infrasons et ondes électromagnétiques. Aucune étude n'est menée par les autorités compétentes (Agences Régionales de Santé) quant à la nocivité de la densification éolienne sur la santé humaine ... L'augmentation de puissance des nouvelles machines n'est même pas prise en compte pour l'éloignement des habitations. L'avenir nous dira certainement qu'il aurait fallu être plus prudent !

Transition énergétique

En 2021, la production d'électricité en France était assurée à plus de 92% par des sources n'émettant pas de gaz à effet de serre, les 8% de production restants provenaient des 9000 éoliennes en service.

Il faudrait donc **plus de 56 000 éoliennes** pour arriver à un mix énergétique à 50 % d'énergies renouvelables. Avec plus de 3000 prévues sur la Marne, laissons donc les autres départements accueillir ces « belles » machines.

L'oiseau du mois: la Sittelle Torcheplot

Première curiosité: le drôle de nom de notre oiseau : pour *Sittelle*, pas de problème, le terme apparaît pour la première fois chez Buffon et dérive du latin *Sitta*, lui-même inspiré par le grec *Sittê* qui désigne un pic. Mais *Torcheplot* ? Cet ancien terme désignant un maçon ferait référence à l'habitude de la Sittelle de réduire l'entrée de son nid dans un trou d'arbre avec un mélange de boue et de salive (pour éviter de se faire déloger par

un étourneau ou un pic). D'où également son nom italien de *Picchio Muratore* (*pic maçon*), alors que pour les espagnols il est le *Trepador* (*le grimpeur*) et pour les anglais le *Nuthatch* (*le fendeur de noix*).

Pas de dimorphisme sexuel chez la Sittelle, mâle et femelle sont presque identiques, avec leur silhouette caractéristique, trapue, presque sans cou, avec une queue courte et un long bec.



La partie supérieure, du bec à la queue, est gris-bleu et le dessous rose/orangé, avec les joues blanches et un magnifique bandeau noir du bec à l'épaule en passant par l'oeil.

Malgré son long bec et sa propension à piquer l'écorce des arbres pour y chercher sa nourriture, la Sittelle n'est pas un pic. Elle appartient à la famille des Sittidae, avec les Grimpeaux et le Trichodrome.

C'est un oiseau vif et actif, qui vole en ligne droite et circule beaucoup sur les arbres où ses fortes pattes à quatre doigts lui permettent d'évoluer sans effort, de préférence la tête en bas, même pour se nourrir, ce qui le distingue des autres passereaux.

La Sittelle est principalement insectivore mais devient granivore en hiver, et fréquente volontiers les mangeoires sur lesquelles elle fonce comme une petite brute pour en chasser tous les autres oiseaux. Tous ? Sauf ses semblables. Si vous entendez de grands cris du côté du nourrissage, il s'agit certainement d'une Sittelle qui vient de foncer sur un congénère en plein repas, et toutes deux, sûres de leur bon droit, se volent dans les plumes avec force cris indignés.

Nos Sittelles feraient bien de s'inspirer des oiseaux plus "sociaux" comme les mésanges et les moineaux qui, quand ils sont obligés de cohabiter auprès des mangeoires, semblent organiser des "files d'attente" pour que chacun accède à la nourriture sans conflit.

Autre particularité de la Sittelle, elle ne consomme pas les graines au poste de nourrissage, mais enfourne le plus possible dans son bec avant d'aller les déguster plus loin (et en cacher une partie sous l'écorce des arbres pour les périodes de disette). Parmi ses aliments préférés: les arachides décortiquées, les graines de tournesol et les noisettes.

La Sittelle est un oiseau forestier, mais ne dédaigne pas fréquenter les parcs, jardins et vieux vergers. Elle est sédentaire, monogame et territoriale au moment de la reproduction. Le couple établit son nid dans un trou d'arbre, souvent un ancien nid de pic, et la femelle y installe en juin ou juillet une unique ponte de six à neuf oeufs qu'elle va couvrir seule pendant deux semaines, ravitaillée par le mâle qui participera aussi au nourrissage des oisillons, au nid et pendant une à deux semaines après leur envol.

Notre oiseau du mois est largement répandu sur toute l'Eurasie, avec une douzaine de sous-espèces, et ne semble pas trop souffrir des changements environnementaux : pour l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature, il est classé "de préoccupation mineure".

